



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 1er mars 2021 en vidéoconférence, 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent monsieur Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2021-0103-071**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2021-0103-072**

**TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

**ATTENDU QUE** le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 5 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-073**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-074**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 26 février 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la



N° de résolution  
ou annotation

**2021-0103-075**

disponibilité des crédits, pour la somme de 85 513,69 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et du lot 4 du 26 février 2021, d'une somme de 473 311,53 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2021.

**2021-0103-076**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Personne ne pouvant être présent à la séance, celle-ci se tenant sans la présence du public, le conseil prend connaissance des deux questions reçues par courriel.

**2021-0103-077**

**APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

**ATTENDU QUE** la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

**ATTENDU QUE** nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-078**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**ATTENDU QUE** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

**ATTENDU QUE** le lancement de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;



N° de résolution  
ou annotation

2021-0103-079

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE  
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier présenté en comité plénier au conseil par Mélanie Morel, CPA AUDITEUR, C.A. de la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ inc.

2021-0103-080

**FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE  
À LA STATION DE POMPAGE 'A' PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que la dépense engendrée pour le remplacement du panneau de contrôle à la station de pompage 'A' soit financée par le fonds de roulement. La dépense maximale du projet autorisée est de 14 000 \$, laquelle sera remboursée en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

2021-0103-081

**FRAIS D'ASSOCIATION ET COMPENSATION POUR LE  
DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU  
DOMAINE MA LORRAINE EN 2021**

**ATTENDU QUE** depuis 2010, la Municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit verser annuellement sa cotisation à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QU'**un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2020 ;

**QUE** pour 2021, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2020 soit 1 503,36 \$, soit versée à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

**QUE** cette somme soit versée conditionnellement à l'obtention du bilan financier et des copies de factures payées ;



N° de résolution  
ou annotation

**2021-0103-082**

**QUE** la cotisation annuelle de 100 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 1 603,36 \$ ;

**QUE** les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-320-00-521-00 ;

**QUE** les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02- 190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**MISE À JOUR PLAN D'INTERVENTION 2020**

**ATTENDU QUE** Les services EXP inc. ont reçu le mandat d'effectuer la mise à jour de plan d'intervention de la Municipalité de Crabtree.

**ATTENDU QUE** pour avoir accès aux subventions, la Municipalité doit avoir un plan d'intervention révisé de ses réseaux d'aqueduc et d'égouts, et de la chaussée ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention révisé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers, d'accepter la *mise à jour du plan d'intervention 2020* préparé par Les services EXP inc. (no de projet CRBM-00255279) du 17 février 2021 et qu'il soit présenté ainsi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉ**

**2021-0103-083**

**AJOUTS AU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 4<sup>E</sup> AVENUE ET D'UNE PARTIE DE LA 5<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 5 décembre 2016 la résolution 2016-0512-486 à la suite d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation, mandatant la firme Beaudoin Hurens, aujourd'hui GBI services d'ingénierie, pour assumer les services professionnels pour les travaux sur la 4<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Rue ;

**ATTENDU QUE** depuis l'acceptation de l'offre de la firme en 2016, les tarifs pour ce genre de services ont monté, et des travaux se sont rajoutés au projet initial ;

**ATTENDU QUE** la firme GBI services d'ingénierie a fait parvenir le 19 février 2021 une demande d'avenant (DA-1) détaillée au mandat initial, préparé Francis Lacasse, ing., pour la somme de 4 340,00 \$ avant taxes pour actualiser le prix des services offerts ;

**ATTENDU QUE** la firme GBI services d'ingénierie a fait parvenir le 19 février 2021 une demande d'avenant (DA-2) détaillée au mandat initial, préparé Francis Lacasse, ing., pour la somme de 3 000,00 \$ avant taxes pour la relocalisation d'une conduite pluviale et que cette dépense sera payée par le promoteur du projet immobilier qui en fait la demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter les demandes d'avenants DA-1 et DA -2 et d'ainsi actualiser le projet ;

**QUE** la dépense soit inscrite au poste 23-040-00-524 et que les crédits disponibles soient pris à même le règlement d'emprunt 2017-297.

**ADOPTÉ**





N° de résolution  
ou annotation

2021-0103-085

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021-2022 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la somme de 143,72 \$ (taxes incluses) pour l'année 2021-2022, et de les informer que notre représentant est monsieur André Picard.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.  
**ADOPTÉ**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-0103-086

**RETRAIT DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-361 CONCERNANT LE PASSAGE DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN SAINT-JACQUES ENTRE LE CHEMIN ARCHAMBAULT ET LA ROUTE 158**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement permettant la circulation des véhicules lourds sur le segment du chemin Saint-Jacques, entre le chemin Archambault et la route 158, a été déposé le 7 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'adoption du règlement a été retardée pour la conception des plans de signalisation ;

**ATTENDU QU'À** la suite d'une analyse des dangers potentiels de cette décision pour les camionneurs et les usagers de la route 158, le ministère des Transports du Québec a fait parvenir le 24 février 2021, une lettre à la Municipalité pour permettre le transport lourd sur le chemin Archambault ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de mettre fin à la procédure du projet de règlement 2020-361 concernant la circulation des véhicules lourds sur le chemin Saint-Jacques, entre le chemin Archambault et la route 158.

**ADOPTÉ**

**SOUSSIONS — TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant les travaux de réfection d'une section du chemin Beauséjour.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Sintra Inc.	102 868,25 \$
Pavage J.D. Inc.	116 975,64 \$
Excavation Normand Majeau	113 529,16 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Sintra Inc. pour la somme de 102 868,25 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 03-310-10-000-00.

**ADOPTÉ**

2021-0103-087

**SOUSSIONS — TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR, RIVIÈRE-ROUGE ET 10<sup>E</sup> RUE**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant les travaux d'asphalte sur le chemin Beauséjour, Rivière-Rouge et 10<sup>e</sup> Rue.



N° de résolution  
ou annotation

2021-0103-088

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Sintra Inc.	74 625,67 \$
Pavage J.D. Inc.	79 058,39 \$
Excavation Normand Majeau	86 108,48 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Sintra Inc. pour la somme de 74 625,67 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-02 pour le projet de la 10<sup>e</sup> Rue et dans le poste 03-310-10-000 pour les projets sur le chemin Beauséjour et sur le chemin de la Rivière-Rouge.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2021-363 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de construction multilogements sont actifs autour de l'usine des Produits Kruger, notamment le long de la 4<sup>e</sup> Avenue ;

**ATTENDU QU'**il est prévisible que l'usine souhaite se développer et faire des agrandissements, et qu'elle ne peut le faire qu'en débordant dans les zones I-1 et M-2 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite être proactif en affirmant que la construction future d'habitations multilogements dans ce secteur serait en contradiction avec le développement industriel à prévoir ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir éventuellement des zones tampons entre l'industrie et les habitations pour permettre une meilleure cohabitation ;

**ATTENDU QUE** la zone I-1 sera modifiée pour revenir à ce qu'elle était avant le règlement 2013-228 ;

**ATTENDU QUE** les zones E-5, M-1 et M2 seront modifiées pour revenir comme ce qu'elles étaient avant le règlement 2008-143 ;

**ATTENDU QUE** la modification du règlement 2008-143 visait la construction d'une résidence pour personnes âgées qui fut finalement construite sur l'ancien site de la caisse Desjardins ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de corriger le zonage des zones E-5, M1 et M2 dans le cadre de l'aménagement projeté du parc Denis-Laporte;

**ATTENDU QU'**il y a eu avis de motion le 13 janvier 2021 ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2021 ;

**ATTENDU QU'**un avis public de consultation écrite a été publié le 15 janvier 2021 et lassait jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucun avis écrit ;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**ATTENDU QU'UN** avis référendaire a été publié le 3 février 2021 et qu'aucune demande n'a été faite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2021-363 ayant pour effet de



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-0103-090

2021-0103-091

modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2021-364 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de construction multilogements sont actifs dans la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la construction de multilogements à forte densité cause certaines problématiques dans la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaiterait minimiser l'impact des multilogements ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite diminuer le nombre de logements à 8 logements maximum sur certaines zones.

**ATTENDU QU'**il y a eu avis de motion le 13 janvier 2021 ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2021 ;

**ATTENDU QU'**un avis public de consultation écrite a été publié le 15 janvier 2021 et lassait jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucun avis écrit ;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**ATTENDU QU'UN** avis référendaire a été publié le 3 février 2021 et qu'aucune demande n'a été faite ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2021-364 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**ADHÉSION 2020 À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption pour 2021 et de payer la cotisation pour la somme de 200 \$.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021-2022 AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Réseau Environnement pour la somme de 321,93 \$ (taxes incluses) pour l'année 2020-2021.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2021-0103-093

**MANDAT POUR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** des demandes de prix ont été faites pour des services de consultant en urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service d'*Apur créatif*, signée par Marc Pilon et datée du 8 février 2021, concernant la révision du plan et des règlements d'urbanisme, pour la somme de 43 230,60 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-610-00-410-00.

**ADOPTÉ**

2021-0103-094

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER  
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour modifier la grille de spécification de la zone I-1 et ainsi y interdire les logements en tout genre.

**DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-49 AYANT  
POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Le conseiller Daniel Leblanc a déposé aux membres du conseil municipal le premier projet de règlement 99-044-49 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour modifier la grille de spécification de la zone I-1 et ainsi y interdire les logements en tout genre.

**ADOPTÉ**

2021-0103-095

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OFFICE  
D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation budget révisé 2020 pour *l'Office d'habitation au cœur de chez nous* ;

**ATTENDU QU'**à cet effet la part municipale sera de 3 925 \$ pour l'ensemble immobilier 2203 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2020 de *l'Office d'habitation au cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

**ADOPTÉ**

2021-0103-096

**APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION AU  
CŒUR DE CHEZ NOUS**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation budget 2021 pour *l'Office d'habitation au cœur de chez nous* ;

**ATTENDU QU'**à cet effet la part municipale sera de 1 932 \$ pour l'ensemble immobilier 2203 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement





**2021-0103-097**  
ou annotation

résolu par les conseillers d'approuver la prévision budgétaire 2021 de l'Office d'habitation au cœur de chez nous ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**FÉLICITATIONS AU NOUVEL ENTRAÎNEUR-CHEF PAR INTÉRIM DU CLUB DE HOCKEY LES CANADIENS DE MONTRÉAL**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter Dominique Ducharme pour sa nomination au poste d'entraîneur-chef par intérim des Canadiens de Montréal et de lui exprimer notre fierté en tant que membre de notre région.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-098**

**APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires, par l'intermédiaire du programme Accès Logis. C'est un chantier qui serait générateur d'emplois, de richesses, de bien-être pour la municipalité de Crabtree et une garantie supplémentaire que le Québec et sa population seront mieux préparés pour affronter les effets de la crise actuelle et celles à venir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer les demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec ;

**DE** partager les outils de communication de la campagne « On a besoin de toi.ts » pour sensibiliser le grand public.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-099**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE**

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2021-2022 pour la somme de 287,50 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2021-0103-100**

**SOUSSIONS — TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CENTIÈME AU PARC EDWIN**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par la directrice des loisirs et de la culture, Shanie Déziel, concernant les travaux d'aménagement de la Place du Centième au parc Edwin Crabtree.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Entreprises Rose Neige	451 569,49 \$
Terrassement Baril	470 428,13 \$
Terrassement Multi-Paysages	516 576,01 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal ne retienne aucune des soumissions, vu le grand écart avec le prix estimé ;

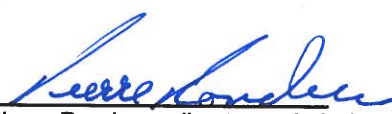
**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.